

et sûreté. Les événements survenus depuis, tant en Europe qu'en Asie, ont changé totalement l'état des choses, et il n'y a plus à penser aux arrangements projetés à cette époque, mais on peut supposer que l'esprit de bienveillance qui avoit rapproché les deux gouvernements, a continué de subsister, et que celui de Cochinchine nous a conservé des dispositions favorables. Il y auroit, M., à pressentir ces dispositions et à reconnoître jusqu'où elles pourroient s'étendre. Rien n'empêchera que vous n'entriez en explication à ce sujet si votre position vous met à même de le faire, mais alors il faudrait considérer quelles espèces de concessions sont réellement nécessaires pour l'établissement de notre commerce et borner les explications à ces points en écartant toute vue qui aboutiroit à des intentions politiques, attendu que le gouvernement de S. M. ne se propose rien autre chose que de faciliter au commerce la nouvelle voie qu'il paroît vouloir s'ouvrir.

Cette dépêche vous sera remise, M., par M. MENIOLLE qui dirige une expédition faite par la maison OPPERMAN MANDROT. Je le recommande à votre intérêt particulier.

M. Meniolle est neveu de M. l'évêque d'Adran ; les souvenirs honorables que son oncle a laissés en Cochinchine doivent lui procurer dans ce pays un accueil plus favorable qu'à tout autre ; peut-être cette circonstance, bien ménagée, est-elle propre à assurer le succès de son entreprise et par suite des vues du gouvernement. Vous en jugerez, M., et je vous invite à lui donner dans cette intention tous les avis que vous croirez convenables et qu'il est d'ailleurs très disposé à suivre.

Recevez, M., etc.